



IOTC-2024-CoC21-FL23[F]-ZAF

Annexe: Questions d'application issues du CdA20.

CPC : Afrique du Sud	Réponses/explications
<ul style="list-style-type: none">N'a pas soumis toutes les informations relatives à la Liste des navires autorisés > 24 mètres, informations obligatoires manquantes (volume total de la cale à poissons, période d'autorisation obsolète, propriétaire effectif, photos), comme requis par la Résolution 19/04.	La Liste des navires autorisés > 24 mètres a été révisée et mise à jour et a été transmise au Secrétariat le 03/07/2023.
<ul style="list-style-type: none">N'a pas soumis toutes les informations relatives à la Liste des navires autorisés de moins de 24 mètres, informations obligatoires manquantes (volume total de la cale à poissons, période d'autorisation obsolète, propriétaire effectif, entreprise, photos), comme requis par la Résolution 19/04.	La Liste des navires autorisés < 24 mètres a été révisée et mise à jour et a été transmise au Secrétariat le 03/07/2023.
<ul style="list-style-type: none">N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries palangrières aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.	Les données ont été fournies au Secrétariat le 30/06/2022. Des explications complémentaires sont nécessaires sur la façon dont ces données ont été évaluées comme Partiellement conformes.
<ul style="list-style-type: none">N'a pas fourni le rapport du 1^{er} semestre pour le BET aux normes de la CTOI, formulaire et informations obligatoires manquants, comme requis par la Résolution 01/06.	Le Rapport a été fourni au Secrétariat le 15/03/2022.
<ul style="list-style-type: none">N'a pas fourni le rapport du 2^{ème} semestre pour le BET, a soumis à la place le rapport annuel avec des informations obligatoires manquantes, comme requis par la Résolution 01/06.	Le Rapport a été fourni au Secrétariat le 30/01/2024.
<ul style="list-style-type: none">N'a pas soumis toutes les informations relatives au Rapport annuel du document statistique pour le patudo de la CTOI, informations manquantes (rapport obligatoire fourni seulement pour l'océan Atlantique), comme requis par la Résolution 01/06.	Le Rapport a été fourni au Secrétariat le 15/03/2022.
<ul style="list-style-type: none">N'a pas fourni, pour toutes les flottilles/tous les engins, le modèle officiel de carnet de pêche national, comme requis par la Résolution 15/01.	Les données ont été fournies au Secrétariat le 30/06/2022. Les carnets de pêche n'ont pas changé. Des explications complémentaires sont nécessaires sur la façon dont ces données ont été évaluées comme Partiellement conformes.
<ul style="list-style-type: none">N'a pas fourni les rejets aux normes de la	Les données ont été fournies au Secrétariat le 30/06/2022. Des explications complémentaires

CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.	sont nécessaires sur la façon dont ces données ont été évaluées comme Partiellement conformes.
<ul style="list-style-type: none"> N'a pas fourni les données de fréquences de tailles sur les requins, pour toutes les flottilles, aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 17/05. 	Les données ont été fournies au Secrétariat le 30/06/2022. Des explications complémentaires sont nécessaires sur la façon dont ces données ont été évaluées comme Partiellement conformes.
<ul style="list-style-type: none"> N'a pas fourni les informations complètes sur le programme d'inspection au port aux normes de la CTOI : débarquements des navires étrangers, informations manquantes sur les débarquements, comme requis par la Résolution 05/03. 	Le Rapport a été fourni au Secrétariat le 15/03/2024.